



LOISI FLANDRES

Communiqué de Presse

Mardi 22 mars 2022

J'exploite cet établissement depuis 14 ans.

Nous n'avons JAMAIS refusé des personnes en situation d'handicap, bien au contraire, nous travaillons énormément avec les organismes tels que ATINORD, les papillons blancs, les ESATS. Lors d'un dernier événement, la semaine dernière, nous avons même fait travailler un organisme composé essentiellement de personnes en situation d'handicap pour un cocktail dinatoire (fournitures et services) démontrant notre confiance envers eux et surtout notre état d'esprit. Nous avons également organisé il y a quelques années avec ATINORD un mariage de deux personnes dont une personne malvoyante.

Notre établissement a toujours été sensibilisé au handicap. Nous avons d'ailleurs passé à l'époque le label bleu « Tourisme et Handicap », Nous avons même au tout début de notre ouverture accueillis pendant un week-end complet un événement NATIONAL avec L'APF.

Je regrette tellement cette situation et ce quiproquo. Il n'a jamais été question de refuser une personne en situation d'handicap dans notre établissement. Tout s'est enflammée à cause d'une mauvaise communication. J'explique les faits :

Ce samedi vers 22h, en plein « coup de feu » au bowling je reçois un appel, je réponds à l'accueil du bowling, dans le bruit et dans le monde aux alentours je comprends entendre de la personne au téléphone « vous prenez mon chien ? »

Honnêtement je ne sais pas dire si le jeune homme a dit chien ou ajouté chien guide.

Pour des raisons d'HACCP les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans l'établissement d'où ma réponse.

Dans la précipitation, et n'ayant pas le temps de réfléchir j'informe que nous ne prenons pas les chiens dans l'établissement sans même penser à un chien d'accompagnement pour aveugle. Le jeune homme s'est énervé « Quoi vous ne prenez pas mon chien ? » Encore une fois je ne suis toujours pas dans l'idée d'un chien de guide. Le monsieur s'énervant à nouveau je préfère ne plus répondre et couper la conversation téléphonique, pris par le service du samedi soir. Pensant, alors, à un piège tendu.

Deux appels s'en sont suivi toujours en posant la question : « pourquoi vous ne prenez pas mon chien ? » Et vu l'énervement de la personne notre salarié a préféré rompre la conversation assez rapidement.



LOISI FLANDRES

Communiqué de Presse

Mardi 22 mars 2022

Vers 00h20, le jeune homme arrive avec environ 12 de ses amis, rapidement le ton monte avec les amis du jeune homme et un de mes salariés. L'un des amis dit avec agressivité « Tu ne veux pas prendre le chien, tu verras... »

L'agressivité et les menaces de quelques personnes du groupe, et au vu de l'heure avancée dans la nuit, ont fait que pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas accepter le groupe. Nous avons demandé aux forces de l'ordre de venir pour assurer la sécurité et nous ont confirmé que certaines personnes étaient déjà connues de leurs services. De plus, à leur sortie, le groupe a fait du rodéo en voitures sur notre parking.

Nous n'avons rien contre le jeune homme et son chien guide mais envers le comportement du groupe. Dès lors qu'il y a des menaces, des signes d'agressivités ou, des signes d'alcoolémies constatés nous n'acceptons pas de faire rentrer des personnes dans l'établissement, et c'est pour ces faits que nous ne les avons pas acceptés et ceci pour le respect de notre clientèle déjà présente sur place.

C'est tellement regrettable car tout est partie d'une mauvaise interprétation lors d'une conversation téléphonique.

Tous les 5 ans, les établissements recevant du public reçoivent une visite de la commission de sécurité et d'accessibilité vérifiant ainsi l'aspect sécurité de l'établissement pour la prévention des risques en cas d'incendie, et pour l'accessibilité aux handicapés. Cela passe notamment par les accès notamment en fauteuil roulant et le nombre de place de parking spécialisées. La dernière commission de notre établissement date du mois de juin 2021, et je regrette que pour l'accessibilité nous ne soyons pas plus sensibilisés à tous les types de handicap. Et même rendre obligatoire certains affichages tels que le pictogramme « chien guide accepté ».

Cette problématique, m'a interpellé depuis ce samedi. Après être allé voir sur le site www.chiens-guides-ouest.org il relate eux même un manque de connaissance des ERP où dans 1 lieu sur 4 une personne déficiente visuelle se voit refuser. Il y a en effet un manque de communication à ce sujet en France, nous ne parlons toujours de personne à mobilité réduite mais pas assez des personnes déficientes visuelles. Ils nous semblent qu'il y a beaucoup de chose à faire dans ce handicap de déficientes visuelles. Je vais alerter les différents bowlings sur ce sujet et pourquoi pas devenir un site pilote en invitant les associations propres à ce handicap.

LOISIFLANDRES